COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

L'arbuste adulte se présente en **buisson épais, dense**. Il peut atteindre 5 mètres de haut, mais le plus souvent il ne dépasse pas 3 mètres.

L'identification est plus aisée au printemps lorsque les nouvelles feuilles se développent et en fin d'été lorsqu'il est en fleur.

Il possède des **feuilles dentelées** de couleur vert vif caractéristique. Il perd ses feuilles en fin d'automne et devient difficilement identifiable en hiver.

Ses fleurs en **capitules blanchâtres ou jaunâtres** font penser au cotonnier, d'où le surnom de « faux cotonnier ».

Un pied de Baccharis peut produire plus d'un million de graines qui se dispersent essentiellement par le vent et par l'eau. Il colonise ainsi très rapidement les milieux alentours.

QUAND INTERVENIR ?

Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

De préférence en automne et hiver quand le sol est plus meuble mais suffisamment portant. **Éviter impérativement la période de floraison et fructification** et **ne pas intervenir pendant la période de reproduction** des espèces faunistiques du marais.

QUE FAIRE DES DÉCHETS ?

Apporter en déchetterie les déchets végétaux (en précisant qu'il s'agit d'un apport d'une espèce exotique envahissante) pour limiter les risques de propagation.

QUI CONTACTER POUR UN APPUI TECHNIQUE ?

Service Natura 2000

Marais de Seudre et d'Oléron : 06 29 98 58 80, natura2000@bassin-de-marennes.com

Marais de Brouage : 06 24 25 14 56, biodiversite@bassin-de-marennes.com

Réalisation CARA-CCBM, 2024, dans le cadre du projet de mise en valeur et de préservation du marais de la Seudre et de Natura 2000. Démarches soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne.
Crédits photos : T. BERGE--MESNAGER, P. GERMANAUD, CCBM, A.-M. LE GOFF, FMA.

CONTRIBUEZ À LA LUTTE CONTRE LE BACCHARIS

UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE QUI MENACE NOS MARAIS

UNE ESPÈCE INTRODUITE DANS NOS MARAIS

Le Baccharis (*Baccharis halimifolia*), également appelé Baccharis à feuilles d'arroche, Séneçon en arbre ou encore Faux cotonnier, est une **espèce exotique envahissante**.

Originaire d'Amérique du Nord, cet arbuste a été introduit à la fin du XVIIe siècle comme espèce ornementale.

Malheureusement très bien adapté aux zones humides, il a pullulé dans nos marais, doux et salés, sur les abotteaux, les berges, les taillées, en bordures de parcelles, dans des haies, etc.

UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES USAGES

- Son expansion rapide empêche le développement des plantes locales.
- Son implantation entraîne la fermeture des milieux, ce qui modifie les habitats naturels, constitue une menace pour de nombreuses espèces du marais et pour les usages (enfrichement, coûts d'entretien...).
- Son pollen est très allergène.

COMMENT ÉLIMINER LE BACCHARIS ?

Vu ses impacts, il est important de le **détruire rapidement** afin de limiter son expansion et préserver le marais.

Le Baccharis n'a pas d'espèces compétitrices sur le littoral français, il n'y a donc pas de moyens de régulation naturelle.

Une intervention humaine est donc nécessaire par l'une des méthodes suivantes :

ARRACHAGE

C'est la méthode à privilégier car elle permet de retirer tout le réseau racinaire et d'éviter les rejets.

- Les jeunes pousses s'arrachent aisément à la main ou à l'aide d'un levier, type baccharrache *(nous contacter)*.

- Pour les gros individus, la traction animale ou une pelle mécanique peuvent être utilisées pour arracher délicatement le pied et le maximum de racines.

Quelle que soit la méthode , il est nécessaire de **réitérer les interventions durant plusieurs années**, pour éliminer les repousses et épuiser l'important stock de graines présent dans le sol.

BROYAGE

Le broyage (gyrobroyeur ou un broyeur à axe horizontal) permet d'agir rapidement sur des zones à forte densité de Baccharis.

Il peut être complété par du pâturage (ovin ou caprin) pour lutter contre les repousses.

COUPE + DÉVITALISATION

Technique à limiter aux grosses souches et/ou plants difficiles à arracher, en octobre/novembre de préférence.

Le Baccharis tolère le sel (jusqu'à 20 g/L environ), mais une concentration élevée dans l'eau ou le sol lui est défavorable.

Il est donc possible de couper la souche au ras du sol puis de la dévitaliser en perçant un trou d'environ 15-20 cm de profondeur à remplir de sel. Couvrir d'une couche d'argile pour limiter le lessivage par la pluie.
À renouveler plusieurs fois.